


 <p>FCDE, Fédération pour les Circulations Douces en Essonne <u>Maryvonne Mateu</u>, présidente 7 ter rue Gabriel Vervant, 91090 Lisses Tel : 06 89 35 34 93 ; maryvonne.mateu@gmail.com</p>	 <p>FFCT, Fédération Française de Cyclotourisme <u>Christian Proponet</u>, président du comité départemental Place Raymond Gombault, 91540 Ormoy, Tél 06 62 86 27 60, christian.proponet@wanadoo.fr</p>	 <p>MDB, Mieux se Déplacer à Bicyclette en Ile de France <u>Alexis Frémeaux</u>, président 37 boulevard Bourdon, 75004 Paris Tél : 06 61 55 65 53 ; aframeaux@gmail.com,</p>
--	---	--

Le 6 septembre 2018

à Nicolas Méary,
Vice-président délégué aux mobilités
Conseil départemental
Boulevard de France 91000 Evry

Objet : Aménagements cyclables et piétonniers sur le pont de Juvisy-Draveil

Monsieur le Vice-Président,

Nous protestons vivement contre la trajectoire cyclable matérialisée réalisée par vos services sur le pont de Juvisy-Draveil au mois de juillet. Ces marquages incitent les automobilistes à commettre une infraction grave en dépassant les cyclistes sans respecter la distance minimale de sécurité¹ ; et les cyclistes se mettent en danger s'ils suivent la trajectoire indiquée sur le bord droit. Nous vous demandons d'une part de *les faire effacer au plus vite*, et d'autre part de recommander aux maires concernés de *limiter la vitesse à 30 km/h*. En complément, et en attendant la réalisation de voies cyclables sur ce pont, le marquage d'une trajectoire cycliste matérialisée *au milieu de la voie*, comme cela a été fait récemment sur la rue Pierre Brossolette (D31) à Ris-Orangis, serait plus sécurisant et conforme aux recommandations du Cerema.

En outre, la façon dont cette décision d'aménagement a été prise endommage sérieusement la qualité de la concertation entre les associations et le Conseil Départemental : nous avons en effet dit à plusieurs reprises que ce marquage serré sur le bord droit pour les cyclistes serait « *pire que ne rien faire* ». De plus, nous n'avons eu aucune réponse à nos questions précises sur l'étude de simulation commandée par vos services, étude qui a servi de prétexte pour refuser la création de deux voies réservées aux vélos à la place d'une des 4 voies pour les véhicules motorisés.

Nous restons convaincus qu'il est possible d'améliorer sensiblement la situation des cyclistes et des piétons sur ce pont sans augmenter les temps de parcours déjà importants

¹ Le dépassement d'un cycliste par un véhicule à moteur à moins d'un mètre constitue une infraction grave, passible de 3 points de retrait de permis et de 135 € d'amende. C'est effet un comportement dangereux : outre l'effet de souffle qui peut le déséquilibrer, le cycliste est poussé près du trottoir où sa pédale peut heurter la bordure, et surtout il se retrouve dans l'angle mort des voitures avec un risque mortel de cisaillement de trajectoire en sortie de pont. Or, sur une voie de moins de 4 mètres de large, il est impossible de respecter cette marge de 1 m sans changer de voie. L'élargissement à 3.5 m de la voie de droite et le rétrécissement de celle de gauche à 2.5 m crée une illusion d'optique qui ne peut qu'aggraver la situation. Cette infraction est malheureusement déjà fréquente, et nous ne comprenons pas comment le Conseil départemental peut l'encourager explicitement par ce marquage qui incite à des dépassements dangereux !

observés chaque soir de semaine. Le Grand Projet Intermodal de la gare de Juvisy côté Seine est en cours de finalisation et intègre le rôle stratégique de la tête de pont pour les itinéraires de rabattement à pied ou à vélo vers la gare : ce projet devrait être réalisé à un horizon rapproché, en 2020, avec une vraie continuité piétonne et cyclable entre la nouvelle passerelle « circulations douces » franchissant les voies ferrées, qui sera livré en 2019, et le pont. Du côté de Draveil, les projets de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de réalisation d'une piste cyclable le long du parc du port aux cerises vont également améliorer la situation des piétons et des cyclistes. Il serait aberrant qu'entre les deux, le pont reste une discontinuité majeure, difficilement franchissable pour beaucoup de cyclistes, avec des trottoirs notoirement insuffisants pour les piétons.

Nous ne pouvons pas attendre la construction hypothétique d'une nouvelle passerelle à côté du pont, d'un coût élevé et à une échéance trop lointaine.

Compte tenu des travaux prévus à l'horizon 2020 de part et d'autre du pont, nous avons des propositions à faire, peu coûteuses et réalisables à court terme, qui permettront d'assurer une continuité sécurisée pour les cyclistes et mieux adaptée aux piétons et personnes à mobilité réduite, sans nuire à la capacité nécessaire à l'écoulement du trafic motorisé actuel.

Au-delà de la limitation de vitesse et du déplacement des trajectoires matérialisées, à réaliser sans attendre, nous souhaitons donc reprendre la concertation sur de bonnes bases, en mettant tous les éléments techniques sur la table et avec la volonté partagée de trouver le meilleur compromis à court terme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre considération distinguée.

Maryvonne MATEU
Présidente de la FCDE

Christian PROPONET
Président du comité départemental
cyclotourisme FFCT de l'Essonne



Alexis Frémeaux
Président de MDB



Copie :

- François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne.
- Stéphane Beaudet, vice-président du Conseil régional d'Ile de France
- Messieurs les maires de Draveil, Juvisy, Vigneux, Viry-Châtillon et Ris-Orangis.
- Marie Guévenoux, députée de la 9e circonscription de l'Essonne
- Robin Réda, député dans la 7e circonscription de l'Essonne
- Marianne Duranton, conseillère régionale administratrice d'Ile de France Mobilité
- Juliana Ribeiro, Conseil régional d'Ile de France
- Anne-Lise Desmedt, Patricia Bazin et Bruno Philibert, CD91.
- Franck Chauvin et Fabien Frigolet, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
- Alexis Bassis, EPT12 Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont